

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	20 (1932)
Heft:	373
Artikel:	Le tuteur général et les femmes
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-260602

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Le Couronnement de la Paix

Cliché Ligue des Femmes pour la Paix et la Liberté.

Réunions diverses.

La place nous fait défaut pour énumérer ici toutes les réunions qui se sont échelonnées à Genève au cours de ces dernières semaines, et qui présentent un si vif intérêt pour nous autres femmes. Bornons-nous à mentionner le thé offert par le Comité des Associations féminines genevoises le 7 février, après-midi, à toutes celles que la remise des pétitions avait attirées à Genève, et où l'on entendit sous la présidence de Mme Schaezel, Mrs. Ben Hooper (Etats-Unis) et Mme Freudlich députée au Parlement autrichien; le lundi 11 février, présidé avec éloquence par Mme Schreiber-Krieger, députée au Reichstag, et où M. S. de Madariaga parla du désarmement, comme seul pouvait en parler l'ancien chef de la Section du Désarmement de la S. d. N.; la réunion offerte par Mrs. Corbett Ashby, le 12 février, au personnel de bureau de la délégation britannique à la Conférence pour permettre à ces jeunes filles de faire connaissance avec d'autres jeunes filles de Genève; le thé du 13 février pour l'inauguration de l'exposition des pétitions féminines, les réunions organisées par la Ligue des Femmes juives, l'Association des Femmes universitaires, etc., etc.

De Zurich, nous apprenons encore que la manifestation en faveur du désarmement du 8 février a eu grand succès, et que soit Dr. Bäumer (Allemagne), soit Mme Marcelle Capy (France), soit Miss Lathrop (Côte-Bretagne), remplaçant au dernier moment Mrs. Corbett Ashby empêchée, ont remarquablement défendu l'idéal de paix.

La collaboration des femmes à l'organisation de la paix

Memorandum du Comité féminin pour le Désarmement
(Suite et fin.)¹

Propositions concrètes.

A la lumière de ces considérations, nous nous permettons de soumettre les propositions suivantes:

¹ Pour la première partie de ce Memorandum, voir notre précédent numéro.

MARIE GEVERS: *La comtesse des digues*. Éditions Victor Attinger, Paris-Neuchâtel.

Préfacé par Charles Vildrac, ce roman régional belge a une forte saveur de terroir qui en fait quelque chose d'autre et d'attrayant. Si particulière, si étrange pour nous, la région de l'Escaut, avec ses cours d'eau qui subissent l'influence de la marée, avec ses polders, ses osieraines, ses inondations, malgré un système de digues scrupuleusement surveillé!

Et nous apprenons qu'en Flandre, il existe des associations de propriétaires intéressés au bon état de ces remparts qu'on dresse contre la puissance destructrice des eaux, et qu'elles ont un chef nommé « comte des digues ». Mme Gevers en a fait une comtesse, belle fille vigoureuse, qui est née dans ce pays des brumes et des marécages, qui l'aime profondément. Mi-paysanne, mi-bourgeoise, elle est d'une rectitude morale absolue: d'où la lutte sentimentale qui s'achèvera par un mariage heureux. Livre sain, où il y a du pittoresque et de la poésie.

M.-L. P.

EDOUARD SILVA: *La dernière gerbe*. Éditions Fugière, Paris.

Des vers — une alternance un peu monotone d'alexandrins et de vers de huit syllabes. L'auteur recueille là des impressions de guerre, du grand espoir d'après guerre; il exprime ses doutes, l'appréciation des combats intérieurs. L'ironie amère fait place à l'espérance, à la foi. Passé, présent, — le passé surtout pour celui qu'on devine avancé sur la pente de la vie, des conseils à un petit-fils, tout ce qui fait ou a fait vibrer son cœur s'exprime dans ces pages.

M.-L. P.

Encore un dessin de Daumier, dont l'actualité frappe, hélas ! encore aujourd'hui.

guliers de documentation et du service établi par la Section d'Information (communiqués, etc.) pour la presse;

c) accès au Secrétariat dans les mêmes conditions que la presse.¹

Nous croyons que ces quatre propositions fournit le moyen d'élargir et de renforcer la collaboration des femmes à la Conférence du Désarmement.

Un nouveau vote de la Chambre française en faveur du suffrage féminin

Dans le vote de surprise, intervenu la nuit du 12 au 13 février à propos de la réforme électorale, la Chambre française a de nouveau réaffirmé ses convictions suffragistes, en introduisant comme un article de cette réforme l'électorat politique féminin, à l'écrasante majorité de 318 voix contre 1.

Comme tout ceci serait facile et beau s'il n'y avait pas l'inébranlable barrière du Sénat à surmonter, barrière qui, une fois de plus, va s'interposer sur le chemin du progrès. Hélas ! ...

La Journée des Pétitions
(Suite de la première page.)

1. Le Conseil devrait faire connaître aux gouvernements nationaux notre grand désir de les voir examiner s'il n'existe pas, dans leurs pays respectifs, des femmes capables de faire partie des délégations à la Conférence du Désarmement.
2. Etant donné les différences extrêmes qui existent dans le statut juridique des femmes des diverses parties du monde et en raison desquelles il est probable que, dans certains pays, les demandes émanant de femmes désirant participer à ces délégations ne recevront pas la considération qu'elles méritent, le Conseil devrait trouver un moyen d'atténuer cette grave inégalité.
3. Le Président de la Conférence devrait réserver une période définie au cours de la session plénière de la Conférence pour recevoir les pétitions et déclarations en faveur du désarmement qui ont été signées par des millions d'hommes et de femmes de tous les pays, et qui sont le témoignage de l'activité menée en faveur de la paix dans le monde entier, au cours des deux dernières années, par les organisations féminines.
4. Le Conseil devrait prendre acte du fait que pendant la Conférence du Désarmement, le Comité des organisations féminines internationales pour le désarmement siégera de façon constante à Genève et sera assisté par un Conseil consultatif composé de femmes d'un grand nombre de pays. Il est de la plus haute importance que ce Comité et le Conseil consultatif soient tenus constamment au courant des délibérations de la Conférence, afin de pouvoir informer leurs organisations constitutives, nationales et locales, de la marche des travaux. Afin de faciliter ce contact et d'aider le Comité du Désarmement à s'acquitter de sa tâche comme il convient, nous prions le Conseil de lui accorder les mêmes avantages qu'aux représentants des agences de presse et des journaux, à savoir:
- a) attribution d'un certain nombre de sièges marqués, réservés, et bien placés, dans la salle de conférence;
- b) admission au bénéfice des services ré-

Edmond PRIVAT, chargé de cours à l'Université de Genève: *Le choc des patriots*. Bibliothèque de philosophie contemporaine, Alcan, Paris. Prix: 15 ff.

Ce livre, nous dit son auteur, journaliste et conférencier très apprécié, est le fruit d'observations. Ayant publié des ouvrages sur l'histoire des insurrections polonaises, et une série d'enquêtes, parues dans *le Temps*, sur les nationalités slaves d'Autriche-Hongrie pendant la guerre, M. Privat a, de plus, siégé comme expert à quatre assemblées de la Société des Nations, et a noté ses impressions.

A sa suite et avec un intérêt constant, le lecteur examinera les expériences faites; il tâchera de lire dans l'âme des peuples, et chemin faisant, il mesurera mieux l'illusion de tous les égoïsmes humains ou nationaux, et comprendra plus aisément comment il faut accomplir en ce monde sa tâche individuelle et collective.

L'âme nationale et sa formation, la vanité nationale et les formes variées qu'elle sait prendre, la vérité et la morale nationales, la dualité de la morale des nations (celle de paix et celle de guerre), la conscience de classe, les habitudes et les mystiques anciennes ainsi que les mystiques nouvelles... quelques-unes, parmi beaucoup d'autres, des questions d'importance vitale qui traite Edmond Privat.

Et méditons un peu sur ce paragraphe des conclusions de son livre si intéressant et si sincère: « Jusqu'ici la responsabilité d'un homme se limite à sa conduite individuelle. Une conscience morale collective étendra ces limites. Il faudra songer, non seulement aux injustices qu'on commet tout seul, mais à celles qu'on commet en groupe, et à celles qu'on laisse faire aux autres et dont on profite. »

J. V.

et qui remet au Président de la Conférence une adresse sur parchemin contenant les textes et les chiffres de signatures de chaque pétition. Et alors commence devant la tribune présidentielle notre défilé de femmes, que Miss Courtney et Mme Manus appellent en indiquant le nom de chaque pays et le total des signatures qui y ont été recueillies. Défilé combien imposant, émouvant, évocateur de tant d'efforts et d'espérances, heures inoubliables pour les membres de la Conférence aussi bien que pour nous, voulons-nous le croire.

Afin d'associer à l'esprit de cette journée un public beaucoup plus étendu que le nombre restreint des délégués autorisés à accéder dans la salle, les Associations féminines genevoises avaient prévu d'autres manifestations encore. Tout d'abord, une excellente installation radiophonique au Kursaal permit de suivre dans le détail tous les discours prononcés durant cette matinée (et que nous entendîmes, nous, du haut des tribunes, où des places nous avaient été réservées), et le soir surtout eut lieu un meeting féminin d'une rare ampleur. La vaste salle de la Reformation était pleine à craquer. Une délicieuse ronde d'écolières portant les drapeaux de nos 56 pays ouvrit la séance sur l'air si connu de Jacques-Dalcroze:

Si tous les enfants du monde
Voulaient se donner la main...

déculant ainsi au cœur de chaque femme et de chaque mère l'ardeur de la lutte contre l'horreur de la guerre; puis Mrs. Clara d'Arcis, qui présidait cette Assemblée, remercia les membres du Comité féminin qu'elle présentait à ce vaste public, en excusant les absentes, et notamment Mme Gourd. L'envoi d'un télégramme à M. Briand, pour lui exprimer le regret de toutes de ce qu'il ne put pas assister à cette journée à Genève, fut décidé. Prîrent ensuite la parole: Mme Ragaz, vice-présidente de la Ligue de Femmes pour la Paix et la Liberté, qui raconte les expériences faites lors de la récolte de signatures pour la pétition; Mme Zellweger, qui parla de la tâche des femmes suisses pour la paix; Mme Adele Schreiber, députée au Reichstag, qui fit une grande impression en traitant ce sujet: *La politique internationale et les femmes*; et enfin, Mme Malaterre-Sellier, dont l'éloquence et l'inspiration presque prophétiques soulevèrent des tonnerres d'applaudissements sans fin, en appelant à la guerre sacrée contre la guerre toutes les femmes, toutes les mères de tous les pays. Digne fin d'une journée inoubliable, dont aucune de nous ne pourra jamais perdre de vue la portée et l'engagement moral qu'elle a impliquée pour nous.

D.

(Adaptation française.)

Le tuteur général et les femmes

Depuis bien des mois, le Grand Conseil du canton de Genève avait devant lui un projet de loi instituant un poste de « tuteur général », qui se rapprocherait passablement des fonctions de cet ordre remplies en Suisse allemande par les « *Jugendräte* », le nombre toujours croissant des tutelles et leur épargne entre trop de mains bénévoles ayant rendu indispensable cette création, à laquelle nous ne pouvons qu'applaudir.

Depuis bien des mois également, plusieurs de nos organisations féminines genevoises (pour préciser: l'Association pour le Suffrage grec, l'Union des Institutrices primaires, et celle des Institutrices d'écoles enfantines) avaient demandé à la Commission du Grand Conseil que la loi stipulât que ce poste pût être rempli par une femme. Il n'est pas besoin d'insister beaucoup ici sur le concours infiniment précieux qu'une femme de cœur, de tact, et d'expérience, pourrait apporter à la collectivité en remplissant professionnellement cette fonction; et bien que, selon la fiction juridique que « ce qui n'est pas défendu est permis », donc que si la loi ne défend pas que ce poste soit confié à une femme, rien n'en empêcherait une de le remplir, nous avions pensé qu'il était bien préférable de préciser nos droits au lieu de les laisser dans le vague.

L'autre jour, au Grand Conseil, en deuxième débat, M. le député Albaret s'est fait notre porte-parole, en présentant cet amendement, qui a été accepté. Mais, en troisième débat, notre Parlement cantonal est revenu en arrière à la demande de M. Perréard (radical); M. Meyer de Stadelhofen (catholique), qui aime à se déclarer féministe dans les cas qui lui conviennent seulement, a déploré au Grand Conseil effaré les inconvénients sérieux qu'il pourrait y avoir à charger une femme des fonctions de tuteur général, et M. Fréd. Martin, conseiller d'Etat, a cru

¹ Nous pouvons informer nos lecteurs que ces dernières demandes ont reçu un accueil favorable, et que, sous des conditions strictement délimitées, des représentantes accréditées des Organisations féminines internationales membres de ce Comité jouissent de facilités quant à des places à la Conférence, à l'obtention de documents, etc.

(Réd.)

² Nous nous permettons ici une petite rectification à l'article de notre confrère, qui indique pour le quatrième poste le nom de Mme Zellweger. Or, la veille déjà, les organisatrices avaient estimé que ce poste revenait de droit à Mme Schaezel, qui non seulement a beaucoup travaillé pour recueillir des signatures à Genève, mais surtout qui s'est dépensée sans compter à la tête du Comité local, contribuant ainsi à rendre possibles ces manifestations du 6 février. (Réd.)

nous ouvrir très largement des portes de consolation en faisant remarquer que le tuteur général devant être entouré de plusieurs employés, on pourrait fort bien charger une femme d'un de ces postes subalternes. Si bien que, malgré l'insistance de M. Albaret, le Grand Conseil a biffé l'amendement voté quinze jours plus tôt.

Dommage. Dommage pour l'affirmation d'un droit féminin. Dommage aussi pour les paroles du Président du Conseil d'Etat, qui consacrent une fois de plus le dogme de l'inériorité féminine: employée, secrétaire, tant que vous voudrez. Mais plus haut, un poste de responsabilité et de dévouement: halte-là ! Dommage...

La V^e Journée des Femmes vaudoises

Ce fut un nouveau succès pour la Fédération vaudoise des Unions de Femmes et l'Association pour le costume vaudois qui ont organisé cette Journée. Plus de six cents femmes représentant tous les districts y ont assisté. La journée a été honorée de la présence de M. J. Dufour, président du Conseil d'Etat, qui traitant de la censure cinématographique en Suisse, a annoncé une bonne nouvelle: un siège féminin dans la future Commission vaudoise pour la censure cinématographique. Les Vaudoises ont été reconnaissantes envers M. Dufour de ce qu'il leur ait fait part de ses préoccupations législatives et ne leur ait pas servi ces phrases creuses ou ces conseils puerils que trop souvent les magistrats se croient obligés de débiter aux assemblées féminines.

La séance du matin a été tout entière consacrée à la patrie, au désarmement, à la paix. C'est M. Ernest Bovet (Lausanne) qui a montré combien, au cours des âges, s'est élargie la notion de patrie, combien elle s'est fortifiée et élevée.

En voici une preuve: une vive opposition s'est élevée au Grand Conseil lors de la révision de la Constitution vaudoise, en 1865, contre l'attribution aux Confédérés des mêmes droits politiques qu'aux bourgeois des communes; l'égalité finit par prévaloir. (Cela n'est-il pas réconfortant pour nous ? Et ne pouvons-nous pas espérer que d'ici à quatre-vingts ans les femmes seront mises sur le même pied que les Confédérés ?) M. Bovet a salué avec joie les progrès faits en Suisse par la notion d'arbitrage; alors qu'au Congrès de La Haye, en 1907, la délégation suisse avait l'ordre de s'opposer à l'arbitrage, nos délégués à Genève, en 1932, ont reçu pour mission de soutenir ardemment le règlement des conflits internationaux par l'arbitrage. Alors qu'à La Haye les séances étaient rigoureusement réservées aux diplomates, celles de Genève sont ouvertes à l'opinion publique par l'intermédiaire des représentants des grands groupements mondiaux apportant les pétitions de la paix. L'humanité progresse lentement. La paix viendra bien... un jour.

Parlant au nom des mères qui ne veulent plus revivre les mois épouvantables de 1914 à 1918, Mme L. H. Pache (Lausanne) a montré avec force que les femmes peuvent faire pour l'avènement de la paix, en travaillant avec foi, avec confiance, avec optimisme pour que les générations futures soient épargnées.

Ces deux exposés firent une grande impression. On sentait l'assistance vibrer avec les conférenciers; des fils multiples et tenus, présents bien qu'invisibles, s'étaient tissés entre ceux qui parlaient et celles qui écoutaient.

La séance de relevée s'est ouverte par une causerie de Mme M. Hahn, présidente cantonale des Amies de la Jeune fille (Territet) sur la famille, sur les sentiments de confiance, d'affection qui en forment la base, sur les moyens de fortifier ces sentiments en profitant de petits détails. Le sentiment de la famille est ancré dans le cœur de l'homme comme de la femme; cette dernière, même seule, ne se sent jamais seule parce que ce sentiment de la famille laousse à s'occuper des malheurs.

La journée se termina sur un mode plus riant: profitant de la présence de nombre des membres de l'Association agricole des femmes vaudoises Mme Gillabert-Randin (Lausanne), leur présidente, leur présenta son rapport annuel, rappela la fabrication des confitures à Puidoux; l'exercice a été très actif; les cuisinières de Puidoux ont traité 2800 kgs de fruits et 1800 kgs de sucre; l'écoulement des bidons est trop lent; il faut trouver des débouchés, et c'est le plus difficile. Néanmoins, et bien que les capitaux prêtés ne puissent être encore restitués, l'affaire promet un rendement intéressant, tout en permettant d'écouler les fruits récoltés par les paysannes. L'Association cherche à organiser un marché Se-maine suisse dans un village montagnard.

Mme W. Barraud (Bussigny) exposa encore avec humour l'activité de la Société cantonale pour le costume vaudois, dont elle est vice-présidente, et qui participe à toutes les grandes fêtes des costumes suisses. Et il y eut, cela va sans dire, des fleurs, des chants, du thé, et des connaissances joyeusement renouées.

S. BONARD.

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Corseaux et La Tour de Peilz
Février 1932.

Mesdames et chères Alliées,

Nous tenons à vous remercier du bon accueil que vous avez fait à notre dernière circulaire. La présence de nombreuses représentantes de nos Sociétés, de toutes les parties de la Suisse, même les plus éloignées, a été remarquée et appréciée

¹ Que pareil mandat ait pu être donné à des délégués par le gouvernement fédéral, il y a vingt-cinq ans, constitue une tache sur notre écusson que notre attitude actuelle doit s'employer à laver. (Réd.)

par les organisatrices de la journée du 6 février. Toutes celles qui ont participé à cette manifestation en garderont un souvenir qui les encouragera à soutenir de tout leur pouvoir l'œuvre de pacification que poursuit la Conférence du Désarmement. Quant à celles qui n'ont pu se rendre à Genève, nous leur offrons aujourd'hui un moyen de se joindre aux efforts en faveur du désarmement: la feuille de collecte ci-jointe vous permettra de rassembler, franc par franc, une jolie somme qui servira à la propagande faite par le Comité international du Désarmement. Vous voudrez bien renvoyer ces feuilles, même incomplètement remplies, ainsi que la somme correspondante par mandat postal, à Mme Fanny Martin, la Terrasse, Tour de Peilz, jusqu'au 1^{er} mai. Vous aurez ainsi la satisfaction de coopérer à la cause du Désarmement que nous, femmes, devons toutes soutenir.

La Conférence du Désarmement aura probablement, nous dit-on, 3 étapes, la première s'achevant à Pâques, la seconde allant de juin à août, et la troisième en automne. Les Associations féminines internationales comptent préparer à Genève, dans le courant de l'année, de nouvelles manifestations auxquelles toutes les femmes seront conviées.

Nous vous rendons attentifs au fait que notre caissière, Mme Schindler, pris instantanément d'indiquer sur les mandats ou chèques postaux, le nom de l'expéditeur et de la Société. Il lui est arrivé plusieurs fois de recevoir de l'argent et de ne pas savoir de qui il venait.

Veuillez agréer, Mesdames et chères Alliées, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

La Présidente: A. de MONTET.

La Secrétaire: F. MARTIN.

Réunion du Comité.

Dans sa séance du 29 janvier, le Comité de l'Alliance avait à son ordre du jour deux questions importantes.

Le Département politique fédéral lui avait fait parvenir un memorandum du Secrétaire de la S.D.N. concernant la décision prise l'automne dernier par l'Assemblée sur les moyens d'intensifier la collaboration des femmes, tant à l'œuvre de la S.D.N. en général qu'à la Conférence du Désarmement. A ce sujet, M. Motta demandait ce que l'Alliance avait déjà proposé au Secrétaire de la S.D.N.

Le Bureau avait immédiatement répondu que nous n'avions jusque là pas eu connaissance du memorandum, que le Secrétaire de la S.D.N. ne s'adressait jamais qu'aux organisations internationales, et que le contact avec les grandes Associations féminines internationales était bien établi, spécialement en vue de la Conférence du Désarmement; que nous étions heureuses d'avoir enfin la possibilité d'une collaboration sur le terrain national, et que nous lui soumettrions nos vœux dès après la séance du Comité.

Il s'agissait donc de faire des propositions acceptables, et dans ce but nous prîmes Mme Somazzi, membre du Comité de l'Association suisse pour la S.D.N., de venir délibérer avec nous.

A la suite de cet entretien, on décida de demander à M. Motta que le Conseil Fédéral veuille bien nous faire parvenir, représentant l'Alliance, d'assister à la Conférence du Désarmement, et de permettre qu'elle se fasse remplacer par deux autres femmes, au cas où elle serait empêchée de se rendre à Genève. Quatre nous furent proposées, celle de Mme Somazzi en tête.

Quant aux propositions concernant la collaboration des femmes à l'œuvre de la S.D.N. en général, il serait répondu plus tard. La lettre devait partir le jour même, puisqu'en était à la veille de la Conférence. Le court délai dont nous disposions pour une réponse n'était pas fait pour nous rendre optimistes par rapport à la réalisation de ce projet.

Il fut décidé en outre d'envoyer à toutes les Sociétés de l'Alliance une feuille de la collecte diffusée du franc du désarmement, avec une recommandation pressante. Mmes de Montet, Martin, Zellweger et Chenevard se déclarèrent prêtes à prendre part à la manifestation de la remise des pétitions à Genève.

La seconde question concernait le film, ancien intitulé: *Joies et misères de femme*. La sous-Commission ayant terminé son étude, après deux longues conférences avec les directeurs de la société cinématographique « Praesens », soumit au Comité un projet de modifications des vues et de sonorisation, avec le titre: *Maternités*. Ce projet fut longuement discuté et amendé dans le sens des protestations les plus générales. Ainsi

changé, le film aurait deux buts: 1. faire saisir aux femmes et aux hommes le danger des avortements clandestins et le sérieux des interventions médicales; 2. indiquer les ressources qu'offrent aux femmes dans la défense des institutions sociales; indiquer aussi les lacunes de notre société dans le problème de la protection de la famille.

Il fut décidé d'envoyer le projet amendé à la direction de « Praesens ». Celle-ci nous enverra des contre-propositions, de sorte que la décision finale paraît encore éloignée.

A. de M.



Voyage collectif à Constantine.
(Congrès des Femmes Méditerranéennes.)

AVIS IMPORTANT. — Depuis la parution de notre dernier numéro deux programmes de voyage ont été préparés: l'un de quinze jours (du 20 mars au 6 avril), comprenant une excursion en Algérie du Sud (prix approximatif: 500 fr. suisses); l'autre de 9 jours (du 27 mars au 6 avril), sans excursion, mais avec visite d'Algérie au retour (prix approximatif: 360 fr. suisses).

Bien que le délai pour les inscriptions ait été fixé au 15 février, nous engageons néanmoins celles de nos lectrices que tenteraient ce voyage et ce Congrès, à demander au plus vite à Mme Debrüt-Vogel, 16, Bonstettenstrasse, Berne, les renseignements qui leur seront utiles.

Carnet de la Quinzaine

Mercredi 24 février:

GENÈVE: Local de l'Union des Femmes, 22, rue Et-Dumont, 17 h.: Esquisses d'histoire de l'art au moyen-âge, 5^e et dernière causerie par Mme H. Gagnbin.

LAUSANNE: Lyceum-Club, 2 bis, rue du Lion-d'Or, 20 h. 30: Cours d'instruction civique et de droit civique: *Les régimes matrimoniaux*, par Mme A. Quinche, avocate.

Vendredi 26 février:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Et-Dumont, 17 h.: 3^e leçon d'archéologie genevoise, donnée au profit de la caisse de l'Union par M. Blondel, archéologue. Projections lumineuses. Billets à l'entrée.

Id: Station d'émission Radio-Suisse romande, 17 h. 15 à 17 h. 30: *Chronique d'intérêt féminin*, causerie par T.S.F.

Samedi 27 février:

LAUSANNE: Ecole Supérieure, 15 h.: Assemblée de l'Association des anciennes élèves de l'Ecole supérieure.

Lundi 29 février:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Et-Dumont, 20 h. 30: *L'enfant sous le régime soviétique*, causerie par M. Méquet, fonctionnaire au B.I.T.

Mardi 2 mars:

LAUSANNE: Lyceum-Club, 2 bis, rue du Lion-d'Or, 20 h. 30: Cours d'instruction civique et de droit civil: *Quelques notions sur la vente et l'achat des titres*, par Mme Marg. Daepen, lic. ès sciences sociales.

GENÈVE: Grande Salle de la Réformation, à 20 h. 30: Soirée organisée par les Eclairées au profit de la caisse de l'Union des Femmes.

Samedi 5 mars:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Et-Dumont, 16 h.: Thé mensuel; 17 h.: *Paix sociale. Une réalisation à Bourneville (Angleterre)*, causerie avec projections par Mme Jeanne Roget.

IMPRIMERIE RICHTER. — GENÈVE

VI^e Journée d'Education à Neuchâtel

Samedi 27 février 1932

organisée par la Commission d'éducation de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, la Société pédagogique neuchâteloise, la Fondation Pro Juventute et la Ligue Pro Familia, avec l'appui des associations pédagogiques et féminines de la région.

Ecole et Famille

Conférences visant à établir un contact entre les éducateurs professionnels et les parents, ainsi que toutes les personnes portant intérêt à l'éducation.

I. GRANDE SALLE DES CONFÉRENCES: Vendredi 26 février, 20 h. 15 :

École et Famille. Faut-il collaborer ? Et pourquoi ? Conférence publique et gratuite, par M. Jules LAURENT, inspecteur scolaire et rédacteur du *Journal des Parents* (Lausanne).

II. AULA DE L'UNIVERSITÉ : Samedi 27 février:

9 heures: Introduction de M. le Conseiller d'Etat Dr. Antoine BOREL, chef du Département de l'Instruction publique.

9 heures 15. **Famille et Ecole : ce qu'elles attendent l'une de l'autre**, par Jules LAURENT, inspecteur scolaire et rédacteur du *Journal des Parents* (Lausanne).

10 heures 30. **Les parents peuvent-ils rendre l'école agréable à leurs enfants ?** par Mme Blanche HEGG-HOFFET, Dr. en philosophie (Berne).

14 heures 15. **Comment préserver nos enfants des troubles nerveux et mentaux ?** par le Docteur Oscar FOREL, médecin en chef des Rives de Prangins, et privat-doctor de psychiatrie à l'Université de Genève.

Chaque conférence sera suivie d'une discussion.

Prix des places : la journée: Fr. 2.50 (Fr. 1.50 pour le corps enseignant); la demi-journée: Fr. 1.50 pour chacun. **Cartes à l'entrée.**